



# FICHE SIGNALÉTIQUE DE SÉCURITÉ DU PRODUIT

Première émission : 10 janv. 2011

Date de révision : 28 fév. 2014

Révision no : 1

## SECTION 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

**WHIRLPOOL CORPORATION** 145 W. Main Street  
Benton Harbor, MI 49022  
1 800 643-0961 (É.-U.)  
1-888-253-2668 (CANADA) (Pour toute question et en cas  
d'urgence)  
1 800 424-9300 ou 1 703 527-3887 (CHEMTREC)

<b>NOM DU PRODUIT :</b>	Nettoyant pour acier inoxydable affresh® W10355016, W10355016B
<b>DOSSIER NUMÉRO :</b>	
<b>DESCRIPTION :</b>	Nettoyant pour surfaces d'électroménagers en acier inoxydable

## SECTION 2 – COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

NOM CHIMIQUE	NUMÉRO DE DOSSIER	TLV	PEL	POURCENTAGE DE CONCENTRATION
Poly (oxy-1,2-ethanediyl), a-undecyl-w-hydroxy Ester	34398/-01/-1			5-10
Ester				2-5
Parfum de prune et grenade				<1
eau	7732/-18/-5			85-95
Benzoate de sodium	532/-32/-1			<1

## SECTION 3 – IDENTIFICATION DES RISQUES

IRRITANT Voies de pénétration par les yeux et la peau.

<b>Contact avec les yeux :</b>	Cause une irritation des yeux.
<b>Contact avec la peau :</b>	Cause une irritation de la peau.
<b>Inhalation :</b>	Ce produit peut causer une irritation s'il est inhalé.
<b>Ingestion :</b>	Ce produit peut causer une irritation s'il est ingéré.

## SECTION 4 – PREMIERS SOINS

<b>Contact avec les yeux :</b>	Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Retirer immédiatement les lentilles cornéennes. En cas de rougeur, de démangeaison ou de brûlure, consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau :</b>	Rincer abondamment la peau avec de l'eau et du savon. En cas de rougeur, de démangeaison ou de brûlure, consulter un médecin.
<b>Inhalation :</b>	Sortir à l'air frais. Si une toux ou d'autres symptômes respiratoires se manifestent, consulter un médecin.
<b>Ingestion :</b>	NE PAS PROVOQUER DE VOMISSEMENT. Faire boire un ou deux verres d'eau et communiquer avec un médecin ou un centre antipoisons. Ne jamais donner de liquide ou autre par voie orale à une personne inconsciente. Placer la victime de sorte qu'elle n'aspire pas ses vomissements.

## SECTION 5 – PROCÉDÉS DE LUTTE CONTRE LE FEU

<b>Moyens d'extinction :</b>	Mousse alcoolisée, dioxyde de carbone, poudre chimique sèche
<b>Risques particuliers</b>	Une combustion incomplète peut produire du monoxyde de carbone. Une combustion peut produire des émanations toxiques et délétères. Le personnel abrité doit être évacué.
<b>Procédures spéciales de lutte contre le feu :</b>	
<b>Équipement</b>	Un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements protecteurs doivent être portés.

## SECTION 6 – MESURES EN CAS DE FUTES ACCIDENTELLES

- Précautions personnelles :** Se reporter à la section 8 (équipement de protection)
- Précautions environnementales :** Construire une digue de sécurité pour contenir le déversement.
- Méthodes de nettoyage :** Absorber le renversement à l'aide de matériaux absorbants et de pelles et placer dans un contenant pour déchets chimiques.

## SECTION 7 – MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

- Manutention :** Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être faciles d'accès. Respecter les règles relatives aux vêtements protecteurs déterminés par le gouvernement. Prévenir tout contact avec les yeux. Port d'équipement de protection personnelle Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation.
- Entreposage :** Conserver les contenants fermés hermétiquement dans un endroit frais, sec et bien aéré.

## SECTION 8 – CONTRÔLE D'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE

- Limites d'exposition aux particules aérogènes:** Non établies.
- Mesures d'ingénierie** Fournir une bonne ventilation.
- Protection des yeux** Lunettes protectrices contre les agents chimiques.
- Vêtements protecteurs** Gants imperméables.
- Respiratoire** Une appareil de protection respiratoire n'est normalement pas requis lorsque les mesures de contrôle sont appropriées.
- Autre** Des douches oculaires et des douches de sécurité doivent être facilement accessibles dans l'aire de travail.

## SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Apparence** Liquide
- Couleur** Blanc opaque
- pH** 4,75-5,25
- Odeur** Grenade et prune
- Densité** 0,999

## SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Stabilité** Stable dans des conditions normales.
- Matériaux à éviter** Combustibles forts.
- Produits de décomposition dangereux** Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.
- Polymérisation dangereuse** Ne se produira pas.

## SECTION 11 – INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Aucune donnée disponible sur le produit en tant que tel.

## SECTION 12 – INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Aucune donnée disponible sur le produit en tant que tel.

## SECTION 13 – FACTEURS RELATIFS À SON ÉVACUATION

Disposer du contenant et du contenu conformément aux exigences municipales, provinciales et fédérales.

## SECTION 14 - INFORMATION SUR LE TRANSPORT

<b>DOT</b>	Ne constitue pas une marchandise dangereuse.
<b>IATA</b>	Ne constitue pas une marchandise dangereuse.
<b>IMDG</b>	Ne constitue pas une marchandise dangereuse.
<b>TDG</b>	Ne constitue pas une marchandise dangereuse.

## SECTION 15 - INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

### Renseignements concernant l'inventaire des produits chimiques :

Ingrédient	TSCA	EC	Japon	Australie	Corée	Canada		Phil.	EINECS
						DSL	NDSL		
Benzoate de sodium	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	
Poly (oxy-1,2-ethanediyl), a-undecyl-w-hydroxy Ester	Oui		Oui	Oui	Oui	Oui		Oui	Compris dans l'inventaire EINECS ou substance polymère monomer comprise dans l'inventaire EINECS ou ne répond plus à la définition d'un polymère.
Ester	Oui		Oui	Oui	Oui	Oui			Oui

### Légende

**TSCA** - United States Toxic Substances Control Act Section 8(b) Inventory

**DSL/NDSL** - Canadian Domestic Substances List/Non-Domestic Substances List

**EINECS/ELINCS** - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances

**ENCS** - Japan Existing and New Chemical Substances

**IECSC** - China Inventory of Existing Chemical Substances

**KECL** - Korean Existing and Evaluated Chemical Substances

**PICCS** - Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances

**AICS** - Australian Inventory of Chemical Substances

### Règlements fédéraux des É.-U.

#### Classification des risques selon SARA 311/312 :

<b>Risque de toxicité aigu</b>	Non
<b>Risque chronique pour la santé</b>	Non
<b>Risque d'incendie</b>	Non
<b>Risque de libération soudaine de pression</b>	Non

#### Section 313

Ne contient aucun produit chimique à déclarer en vertu de SARA 313.

## SECTION 16 - AUTRES RENSEIGNEMENTS

### Dénégation générale de responsabilité

Bien que les renseignements ci-joints soient fournis avec exactitude et en toute bonne foi par Whirlpool Corporation, ils sont donnés sans garantie, expresse ou implicite et ne concernent que le produit dont il est question. Les données ici mentionnées ne portent que sur le produit dont il est question. Whirlpool Corporation n'assume aucune responsabilité légale en ce qui a trait à l'utilisation du produit ou à la fiabilité des données.